

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
PLACE DE LA DOUANE, PLACE LANDOUAR ET RUE DE L'ARGUENON**

Le Maire de Saint-Jacut-de-la-Mer,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2542-2 du CGCT,
Vu les articles L.511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu l'article R610-5 du Code Pénal,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de démolition des toilettes publiques Place de la Douane qui sont prévus le mercredi 13 et le jeudi 14 septembre 2023 par le service technique communal,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement Place Landouar, rue de l'Arguenon et Place de la Douane pendant la durée de ces travaux ,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits Place de la Douane, rue de l'Arguenon et Place Landouar du mardi 12 septembre 2023 à 18h00 au jeudi 14 septembre 2023 à 18h00.

Article 2 : La circulation des riverains sera possible mais elle sera perturbée.

Article 3 : Les dispositions de l'article 1 d'exploitation de la circulation cesseront à la fin des travaux, concrétisées par la levée de la signalisation et la remise en l'état des lieux.

Article 4 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du service technique.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Saint-Jacut-de-la-Mer.

Article 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Monsieur le Maire, l'agent de police municipale, le responsable des services techniques de la commune et Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de BEAUSSAIS-SUR-MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST-JACUT-DE-LA-MER, le 12 septembre 2023

Le Maire,
Jean-Luc PITHOIS

